VIVRE AUX ADRETS

Bulletin d'information de la commune des Adrets édité par le Conseil Municipal

Juillet 2021 - N°16

SOMMAIRE

Éditorial
1 an de mandat, le bilan
Spécial budget municipal 2021
Actions Sociales
Education
Adressage
Communication
Urbanisme
Dossier : valorisons nos déchets végétaux
SEM 7 Laux, bilan de cet hiver
Associations
Santé
Infos pratiques
Carnet
Ça bouge ! On sort !
Tourisme

Vivre Aux Adrets
Périodique édité par la Mairie des Adrets (dépôt légal: 28 mai 2001)

Directrice de la publication
Sophie RIVENS - s.rivens@lesadrets.fr

Secrétaires de Rédaction
Laurie ARGOUD-MARTIN
Raphaël LICANDRO

Rédacteurs et relecteurs
Les membres du conseil municipal et de la commission Communication avec l'aide d'habitants et associations des Adrets .

Service des lecteurs
Pour toute correspondance concernant le Vivre aux Adrets, contacter la Mairie : contact@lesadrets.fr

Éditorial

Chères Campanaises, Chers Campanais,

Un an, fin mai, que notre équipe s'implique dans la vie communale. Cette édition du Vivre aux Adrets est l'occasion de faire une rétrospective de notre investissement au service des Adrets, des campanais.
Il est difficile de le faire sans considérer le contexte pandémique qui nous a toutes et tous impactés, chacun à notre niveau. Dès notre début de mandat nous avons dû nous (ré)adapter et faire (ré)évoluer les organisations des services communaux, particulièrement en lien avec la vie scolaire. Nous avons également engagé avec l'ensemble des employés communaux, dont nous saluons la capacité d'adaptation, une analyse de leurs organisations quotidiennes de travail, certaines ont pu évoluer et nous avons surtout appris à nous connaitre pour mieux travailler ensemble.

La saison d'hiver fut inédite. La non ouverture à tous du domaine skiable aura été déstabilisante à tous niveaux, particulièrement sur le plan économique pour une large majorité d'acteurs dépendants de l'activité portée par le ski alpin. Elle a invité chacun à se réinventer et a induit un engouement pour d'autres pratiques hivernales, une autre appropriation de la montagne.
Nous avons également dû faire face à l'urgence de la réalisation de certains travaux, comme la réhabilitation du chemin de Rodesse ou la gestion des eaux pluviales sur certains secteurs. Notre plus grand investissement, et notre action la plus visible, aura été la réfection d'une partie de la voirie communale.

Sur le plan social, quelle tristesse que l'ensemble des mesures de protection nous ait isolés, entravant la dynamique et la vie culturelle, commémorative, associative, festive et conviviale de notre village. Quelle déception de ne pouvoir venir à votre rencontre, de ne pouvoir vous accueillir dans le parc, de partager, d'échanger... C'est incontestablement notre plus grand regret pour cette année écoulée.
Aujourd'hui, les mesures s'allègent. A Prapoutel comme au centre du village, les terrasses se remplissent à nouveau et le festival de l'Arpenteur est de retour, pour notre plus grand plaisir !

Je ne peux que nous souhaiter à toutes et tous, un bel été, placé sous le signe des retrouvailles et de la convivialité !

Sophie RIVENS, Maire des Adrets



UN AN APRÈS...

Après une prise de mandat assez atypique en pleine crise sanitaire, notre équipe a progressivement pris ses marques, entre commissions municipales, intercommunales et sièges au sein de diverses instances. Même s'il faut du temps à chacun pour trouver sa place et travailler ensemble, les projets et urgences du quotidien arrivent à être gérés de front et de manière plus efficace, notamment grâce à notre réunion hebdomadaire du lundi, ouverte à tous les conseillers.

Rencontres et encadrement

Dès nos prises de fonctions, nous avons voulu être au plus proche des agents : comprendre leurs missions, les tâches qu'ils réalisent au quotidien, leurs interactions avec les différents services et élus. Ainsi, une commission "Gouvernance et Ressources Humaines" a travaillé à la réalisation de réunions d'équipe régulières avec les employés municipaux (services techniques, services administratifs, école...) et à la tenue d'entretiens individuels.

Ce premier travail de fond nous a permis de mieux nous approprier le quotidien de la vie communale et ainsi de proposer une modification de l'organisation dans certains services. Nous avons alors rédigé des fiches de postes et des agents ont pu ainsi évoluer vers des missions qui correspondent mieux à leurs compétences. Toujours dans cette perspective, nous avons renforcé le lien entre le service secrétariat-facturation de la Mairie et l'organisation du périscolaire à l'école avec une augmentation du temps de travail du poste 'Accueil Mairie", permettant dès lors de gérer à la fois l'accueil du public le matin en Mairie et la coordination du périscolaire à l'école l'après-midi.

Un nouveau conseil communautaire

Rappelez-vous, lors des élections municipales, vous avez également voté pour choisir les élus qui représentent notre commune au sein de la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG). C'est donc naturellement que Sophie Rivens, titulaire, et Noël Petiot, suppléant, ont intégré le nouveau conseil communautaire.

Les autres conseillers participent également aux différentes commissions initiées par l'intercommunalité sur les thématiques qui rejoignent bien souvent les sujets qu'ils suivent au sein des commissions communales.

Votre maire, présidente de l'EPIC *Domaines Skiables du Grésivaudan*

Cela ne vous aura certainement pas échappé, puisque l'annonce de l'élection de Sophie RIVENS à la Présidence de l'EPIC *Domaines Skiables du Grésivaudan* a été largement relayée par la presse locale. Des élus des Adrets ont également intégré le Conseil d'Administration de la SEM7L et de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Ces nouvelles responsabilités permettent avant tout d'avoir une vision globale des projets et du quotidien sur les stations de montagne, dont Prapoutel, entretenant ainsi des relations particulières avec les acteurs de la montagne et les autres vice-présidents en charge du tourisme et des stations de montagne. Des relations indispensables pour œuvrer soudés sur des projets en cours comme "Les stations à horizons 2050" ou encore sur "Les Camps de base d'Activités de Pleine Nature".

Continuité et premier budget

Delphine Morlat, première adjointe aux finances publiques, s'est tout d'abord attelée à suivre les dossiers de subventions en cours et à demander les versements concernant les chantiers terminés.

Enfin, nous avons dû finaliser les comptes administratifs de 2020, préparer notre premier budget et le voter !

Vous découvrirez son contenu et les grands projets qui le rythment dans la suite de ce numéro.

Des évolutions sur les modes de communication

Pousser par une accélération des problématiques liées au télétravail et à la sécurisation des données, Laurie Argoud-Martin, déléguée à la communication, a travaillé avec notre prestataire informatique GSI38, à la mise en place

d'un nouveau serveur à la Mairie, permettant un travail collaboratif et à distance pour tous les agents et les élus, avec système de sauvegarde. Nous avons donc abandonné le "Google Drive" pour stocker les documents partagés sur ce nouveau serveur,, désormais utilisé par les agents communaux et les élus.

Après une première commission participative sur la thématique communication le 6 octobre 2020, il avait été décidé de faire évoluer le site internet *www.lesadrets.fr,* dans un premier temps, sur la même plateforme gratuite "Google Site", en attendant un travail plus approfondi de la commission, pour qu'à minima ce dernier puisse être facilement mis à jour et consultable depuis un écran de tablette ou de smartphone. Par ailleurs, une refonte graphique et éditoriale de la Newsletter a permis de mettre en place une nouvelle régularité (une par mois en début de mois), et de faire progresser son taux d'ouverture de manière significative.

Travaux réalisés et à venir



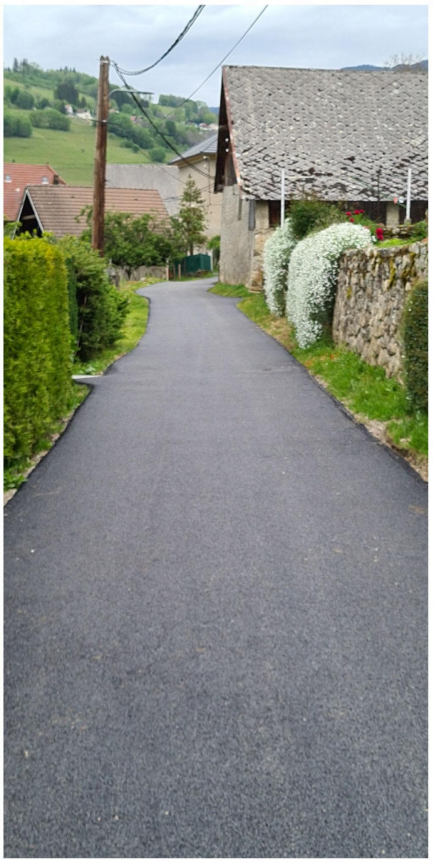

Nous avons démarré cette première année de mandat en portant une attention particulière à nos voiries communales.

L'élagage des bordures de voiries communales, les drainages et réfections de certaines portions de routes ont déjà été réalisés (route de l'Envers, route des Blétières, rue des Alpets), ce qui a permis d'élargir les routes pour sécuriser les croisements et améliorer la circulation. Ces travaux représentent ainsi l'un des investissements les plus importants sur le budget 2021. Nous prévoyons des investissements sur plusieurs années pour un entretien de nos voiries sur la durée.

En parallèle de ces travaux d'investissement, il a fallu gérer les urgences du quotidien, notamment sur la route des Blettières avec la création d'un drain en bordure de route et un empierrement du talus en aval suite à un mouvement de terrain liée à l'infiltration d'eau ; ou encore sur l'impasse du Col des Ayes avec la réalisation d'une cunette en enrobé pour récupérer les eaux de ruissellement des chemins. Par ailleurs, suite à de multiples éboulements sur le chemin de Rodesse, nous avons dans l'urgence fait renforcer une portion de chemin avec la pose de blocs bétons et la remise en forme du chemin - nous rappelons que ce chemin est limité à 3,5 tonnes mais également interdit à la circulation des véhicules motorisés sauf riverains.

Les sanitaires de la Salle Pelloux-Prayer ont fait l'objet d'une rénovation et il est prévu cet été un remplacement des fenêtres sur cette même salle.

Dans les gros chantiers à venir on peut aussi citer les emplacements des conduites d'eau potable sur le secteur des Blettières, l'implantation des panneaux de rues par nos services ou encore les peintures de l'école.

Enfin, nous en profitons pour remercier particulièrement nos services techniques qui œuvrent chaque jour pour divers entretiens et travaux sur l'ensemble de la commune ainsi que la station.

SPÉCIAL BUDGET MUNICIPAL 2021

Le budget prévisionnel 2021 a été voté début avril. Il met en perspective les prévisions des dépenses et des recettes 2021 ainsi que les projets portés par la nouvelle équipe municipale. Le budget communal se compose d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement.

Un fonctionnement maîtrisé

Le budget de fonctionnement s'élève à 2,4 millions d'euros, en continuité avec le budget 2020.

Pour notre premier budget nous avons souhaité voter un budget de fonctionnement qui nous permettra d'assurer le meilleur service possible et de rattraper certains travaux qui n'ont pu être réalisés en 2020. Coté financement, nous avons privilégié l'utilisation de notre épargne, engendrée par les bénéfices réalisés en 2020 ainsi que sur les années précédentes et ne pas augmenter ni les taux d'imposition ni notre niveau d'endettement.

Des investissements en ligne avec notre politique

Le budget d'investissement s'élève à plus de 700 000 euros.

Les différentes commissions se sont regroupées afin de lister les projets clés que nous souhaitons réaliser au cours de notre mandat et de définir les moyens financiers nécessaires aux projets priorisés sur 2021 : rénovation de la voirie, rénovation de l'école, acquisitions foncières, création d'un parking à Villard Bernard, finalisation de l'adressage, relance d'un PLU, aménagement du parc de la Mairie... Nous ne manquons pas d'idées ! Sur cette année 2021 nous souhaitons également lancer une réflexion sur l'aménagement du cœur de village et le devenir de la maison Brun. Un premier diagnostic sera sans doute réalisé à l'automne 2021 et les habitants volontaires seront invités à participer à la réflexion.

Les 5 plus gros projets budgétés pour 2021

1/ La rénovation de la voirie - Priorité sur le secteur des Blétières, des Alpets et des Envers (150 000 €)

2/ La rénovation de l'école (40 000 €) - Plusieurs travaux de rénovation sont prévus sur l'école : réfection des peintures, changements de fenêtres...

3/ L'acquisition de terrains fonciers (70 000 €) - Il s'agit principalement de parcelles de forêt, pour la plupart situées dans, ou en périphérie, des Espaces Naturels Sensibles de la commune, mais aussi de l'achat d'un terrain pour la construction de la future caserne des pompiers.

4/ Le parking de Villard Bernard (35 000 €) - Ce projet qui avait été lancé il y a deux ans maintenant va certainement se concrétiser. Afin de faciliter le stationnement, cinq nouvelles places de parking vont être créées à l'entrée du hameau de Villard Bernard.

5/ **L'adressage** (25 000 €) - La dernière étape du projet est lancée ! Afin de finaliser ce projet nous venons de commander des plaques de rue ainsi que des numéros.

Le budget communal 2021 en quelques chiffres….

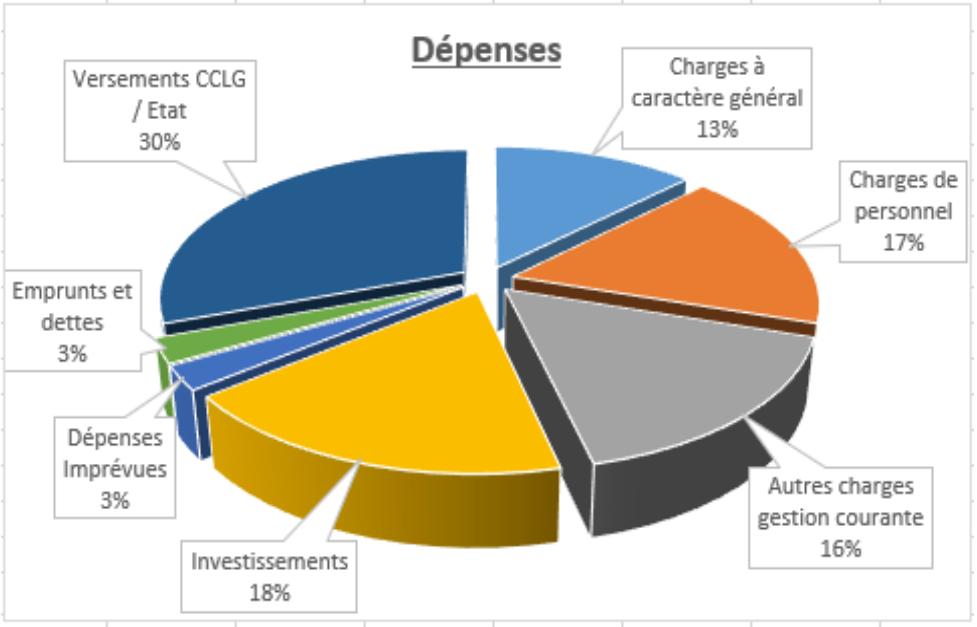

Dépenses	**Charges à caractère général**	347 033,72	13%
	Charges de personnel	472 104,00	17%
	Autres charges gestion courante	447 135,68	16%
	Investissements	492 512,00	18%
	Dépenses Imprévues	70 000,00	3%
	Emprunts et dettes	72 000,00	3%
	Versements CCLG / Etat	834 011,00	30%
		2 734 796,40	

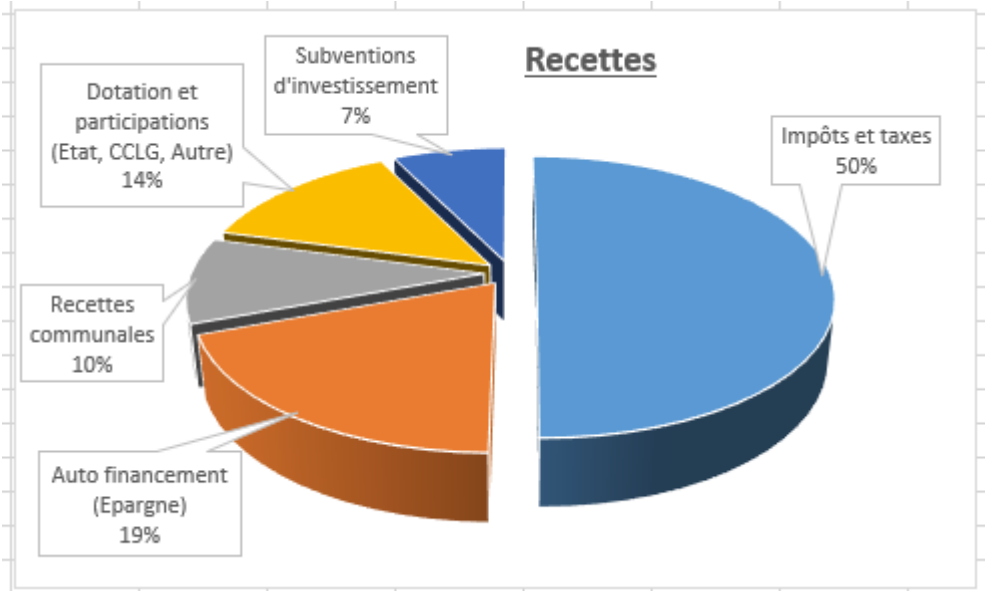

Recettes	**Impôts et taxes**	1 371 424,00	50%
	Auto financement (Epargne)	524 820,66	19%
	Recettes communales	268 069,82	10%
	Dotation et participations (Etat, CCLG, Autre)	369 742,00	14%
	Subventions d'investissement	200 739,92	7%
		2 734 796,40	

Delphine Morlat, 1ère adjointe aux finances

Actions sociales

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS se tient à votre disposition pour toute aide, financière, matérielle ou physique.

Le CCAS est un service administratif dont les attributions sont nombreuses. Promoteur de l'action sociale locale, le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale, gère l'attribution de l'aide extra-légale facultative et anime des actions de prévention sociale.

E-mail : contact@lesadrets.fr ou adressez-vous à l'élu de votre choix.

Et le remboursement des forfaits de ski ?

Si vous avez fait la demande de remboursement des forfaits de ski fond ou alpin auprès du CCAS pour votre enfant, plusieurs possibilités :

• Votre enfant est licencié et a utilisé son forfait => Vous allez être remboursés.

• Vous avez demandé un avoir à la SEM pour 2021/22 => Vous allez être remboursés.

• Vous avez bénéficié du remboursement par la SEM à votre demande => Pas de remboursement CCAS.

Aucune démarche n'est à faire, la liste des forfaits utilisés, des avoirs et remboursements vont nous être communiqués par la station (SEM).

Qu'est ce que l' ADEF ?

ADEF GRESIVAUDAN
Association pour le Développement de l'Emploi et de la Formation

L'association ADEF Grésivaudan met ses salariés à disposition de particuliers, de collectivités, d'associations et d'entreprises. Ces salarié(e)s sont accompagnés par l'association dans le cadre de parcours d'insertion. Ils permettent à des personnes éloignées de l'emploi de reprendre contact avec le monde du travail et, sur une période de deux ans, de retrouver le chemin d'un emploi durable. En faisant appel aux salarié(e)s de l'ADEF pour tout travail manuel (ménage, repassage, vitres, jardinage, aides diverses, déménagement, manutention, mise sous plis, désinfection covid, etc.) vous contribuez grandement à la réussite de ces parcours.

Antenne LES ADRETS : 04 76 71 17 17 adrets@adef-gresivaudan.fr

Antenne de Crolles : 04 76 33 01 28 – crolles@a2mains-gresivaudan.fr

Information sur la gouvernance de l'association

L'association intermédiaire ADEF Grésivaudan et le service d'aide à domicile A2MAINS Services Grésivaudan sont deux structures qui ont été présidées de longue date par M. Jean Picchioni. L'ADEF dont le siège est installé aux Adrets (Parc de la mairie) a déménagé fin 2020.

En 2020, M. Picchioni a transmis la présidence à Mme Christelle Genoulaz, elle-même déjà trésorière de l'association depuis 2015. La continuité de la gouvernance associative est assurée.

Trois antennes : Crolles, Goncelin et Pontcharra.

L'antenne des Adrets s'est transformée en permanence une fois par semaine, à la Cocotte.

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts équivalant à 50% des factures réglées à l'ADEF-GRESIVAUDAN (crédit d'impôts pour les personnes non imposables sous certaines conditions).

Pass numérique

13 millions de français en difficulté avec le numérique… et vous ?

D'après une enquête de l'INSEE (2019), 38% de la population manque des compétences numériques de base. Alors que de très nombreuses opérations du quotidien se font désormais en ligne, ne pas être à l'aise avec l'outil informatique a un impact important sur la vie sociale, économique ou encore professionnelle et entraîne de l'isolement. Le *Pass Numérique* a été conçu pour aider les citoyens les plus éloignés du numérique à se former sur les outils informatiques et à utiliser Internet.

Le dispositif est financé par le Grésivaudan, mais, pour en bénéficier, il faut faire une demande auprès du CCAS de votre commune de résidence (ici le CCAS des Adrets) qui instruit le dossier sous critères de revenus.

Si vous êtes éligible, vous recevrez alors un chéquier composé de 5 ou 10 Pass d'une valeur de 10 € chacun. Ils vous permettront de régler une participation à des ateliers de formation animés par des professionnels dans des lieux labellisés. Dans le Grésivaudan, les Pass Numériques privilégient l'acquisition des compétences de base pour réaliser les démarches en ligne essentielles (administratives en premier lieu). Ils ne sont pas destinés aux apprentissages de loisirs tels que les réseaux sociaux ou l'impression des photos.

Si vous êtes intéressé, contactez le CCAS des Adrets via l'accueil de la Mairie : 04 76 71 06 93 ou ccas@lesadrets.fr

Sabirine Thieffenat, adjointe aux services à la personne de tout âges

Education

Ecole

136 élèves sont prévus à la rentrée scolaire 2021, dont 18 petits qui feront leur première rentrée, soit une moyenne de 27 élèves par classe. La visite de l'école pour les petits n'est pas encore prévue mais la directrice mettra tout en œuvre pour aider ce passage malgré la situation sanitaire.

En attendant vous pouvez consulter la visite virtuelle sur le site de l'école ecole-les-adrets.web.ac-grenoble.fr

Après quatre années passées à la direction de l'école des Adrets, Séverine Jacquier quitte notre école, nous la remercions chaleureusement pour le travail accompli et lui souhaitons bonne continuation.

Nous avons de forte chance pour qu'une ouverture de classe soit décidée prochainement sur notre commune, cela signifierait le retour d'un bâtiment provisoire permettant d'héberger cette sixième classe ; nous menons une réflexion sur la possibilité d'installer une structure faite à partir de bois issu de nos forêts, à suivre…

Rappel des contacts des partenaires de l'école

Les parents délégués : peadrets@gmail.com

L'association Ecole en Fête : ecolenfete@gmail.com

L'association Cantine des Adrets : cantinedesadrets@gmail.com

La Mairie : contact@lesadrets.fr ou 04 76 71 06 93

Le centre aéré : ylenoach@le-gresivaudan.fr ou 06 32 85 18 06

Le multi accueil des Adrets

Situé dans les préfabriqués en face de l'école, cet établissement est géré par la Communauté de Communes Le Grésivaudan. Il accueille les jeunes enfants de 3 mois à 4 ans, en garde régulière ou occasionnelle, résidant sur les communes du territoire du Grésivaudan. Sa capacité est de 10 enfants par jour.

Le multi accueil utilise la salle Pelloux-Prayer tous les matins pour le bonheur des enfants et des grands. L'espace est grand, qui n'a pas rêvé de faire du vélo en intérieur !

Les types d'accueil :

- **Accueil occasionnel** : l'accueil est considéré comme occasionnel lorsque les besoins sont ponctuels et ne sont pas récurrents. C'est un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.
- **Accueil régulier** : l'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. La notion de régularité ne renvoie pas à une durée mais à une récurrence (ex : votre enfant est gardé tous les lundis et jeudis de chaque semaine).

Comment réinscrire votre enfant en accueil régulier ?

La pré-inscription pour les multi-accueils se fait en ligne ou par la version papier que vous retournerez complétée par courrier : Communauté de Communes Le Grésivaudan Direction Enfance et Parentalité 390 rue Henri Fabre – 38920 CROLLES

Quels sont les critères d'attribution ?

Les familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) dans un multi-accueil intercommunal doivent obligatoirement habiter le territoire de la Communauté de Commune Le Grésivaudan au moment de l'admission de l'enfant.

Les critères suivants sont des critères pondérés prenant en compte les différentes situations familiales et sociales :

- Parent assumant seul la charge d'un ou plusieurs enfant(s)
- Foyer dans lequel le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 800 €
- Parents en situation de travail ou assimilés (étudiant, création d'entreprise, formation ...)
- Situation de handicap de l'enfant
- Situation de handicap d'un parent, d'un frère ou d'une sœur
- Nouvelle inscription d'un enfant dont le frère ou la sœur est en renouvellement dans le même multi-accueil
- Jumeaux
- Nouvelle fratrie
- Situation de l'enfant relevant de l'urgence sociale ou médicale identifiée par un professionnel en lien avec la PMI ou l'ASE

Coordonnées : www.legresivaudan.fr

L'Adressage

Pourquoi un plan d'adressage ?



Piquetage et commande



Les services techniques, accompagnés de trois élus, ont fait le tour de la commune pour pré-piqueter les emplacements des futurs panneaux des voiries communales. La commande est en cours auprès du prestataire sélectionné *Pub Alpes* (budget total engagé : 17 669,22€ TTC) et dès sa réception les services techniques de la commune procéderont à leur implantation. Certaines plaques de voiries, notamment celles sur le village, pourront être posées en façade, les autres sur poteaux ; les propriétaires des façades en seront informés par avance. Les plaques de numérotation des habitations seront soit livrées, soit à retirer en mairie ou lors de permanences organisées, votre première plaque de numéro est offerte et fournie par la commune, la pose restant à la charge de chacun. Des autocollants seront également disponibles en complément pour les personnes souhaitant mettre en évidence leur numéro sur leur boîte aux lettres.

Un courrier vous sera prochainement remis indiquant votre adresse exacte.

La commune a désormais la main sur le logiciel de la "base d'adresses locales" pour pouvoir faire évoluer son adressage donc pas de panique, si vous n'avez pas encore de numéro, ou que vous êtes sur un projet de construction, un numéro pourra vous être attribué ultérieurement.

Laurie Argoud-Martin, pour la commission municipale adressage

Communication

Rencontrons-nous pour une seconde commission ouverte à tous sur la communication et la circulation des informations de la commune le **jeudi 16 septembre 2021 à 20h à la Mairie des Adrets.**
Au programme : retours sur le sondage, vers une nouvelle charte graphique pour nos outils ? Réflexion autour des bons supports pour les personnes "non-connectées".

Laurie Argoud-Martin, commission communication

Urbanisme

Face à de nombreuses questions concernant les autorisations nécessaires à la réalisation de travaux, nous vous proposons un point sur les demandes relatives à l'urbanisme.

Les projets concernant l'urbanisme sont soumis à autorisation en fonction de leurs caractéristiques.

Trois types de procédure existent :

- **la Déclaration Préalable** : procédure simple réalisée dans le cadre de projet de faible envergure, de division parcellaire ou de modification de bâtiment existant (ouvertures, toiture...)
- **le Certificat d'Urbanisme** : procédure visant à obtenir les informations sur une parcelle (Certificat informatif) ou la faisabilité d'un projet (Certificat opérationnel). Il peut précéder un permis de construire afin de s'assurer de la possibilité de réaliser un projet.
- **Le Permis de Construire** : procédure nécessaire dans le cadre de construction nouvelle, d'une extension de l'existant ou d'une rénovation au-delà de certains seuils techniques. Un dossier de permis de construire est une procédure complexe nécessitant une définition claire du projet.

Le tableau ci-dessous synthétise les **seuils techniques des projets** les plus courants.

Nature des travaux	Formalités
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m2, quelle que soit la hauteur (R.421-1)	Permis
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m2, sans dépasser 20 m2, et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres (R.421-9a)	Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m2, sans dépasser 20 m2, et hauteur supérieure à 12 mètres (R 421-1)	Permis
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m2 et hauteur supérieure à 12 mètres (R 421-9c)	Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m2 et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres (R 421-2a)	Aucune
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 20m2 et hauteur inférieur ou égale à 12 m dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques, les sites classés ou en instance de classement, les réserves naturelles et les coeurs de parcs nationaux (ou futurs parcs nationaux) (R.421-11a)	Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 20m2 et hauteur supérieure à 12 m dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques, les sites classés ou en instance de classement, les réserves naturelles et les coeurs de parcs nationaux (ou futurs parcs nationaux) (R.421-1)	Permis

Quel formulaire utiliser ?

Pour savoir si votre terrain peut accueillir un projet, faire une demande de certificat d'urbanisme opérationnel :

- Certificat d'Urbanisme: cerfa 13410*05
- Permis de construire pour une maison individuelle : cerfa 13406*07
- Déclaration préalable : cerfa 13703*07

Nous nous tenons à votre disposition en mairie pour vous accompagner dans les renseignements de ses documents.

Les formulaires sont à déposer en mairie aux heures d'ouvertures et ne doivent pas être mis dans la boîte à lettre ou transmis par un tiers afin de pouvoir éditer le récépissé de dépôt de la demande.

Travaux agricoles

Les aménagements liés aux activités agricoles (serres, hangars, terrassements...) peuvent également être soumis à une autorisation d'urbanisme. Nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie afin de vérifier la faisabilité de vos projets.

Les habitations légères

Ce type de construction (Tiny house, yourte, caravane...), malgré sa simplicité, n'est pas sans contrainte réglementaire:

- Déclaration préalable si l'emprise au sol est inférieure à 20 m² et si le stationnement est supérieur à 3 mois
- Permis de construire si l'emprise au sol est supérieure à 20m² et si le stationnement est supérieur à 3 mois
- pas de déclaration si le stationnement est inférieur à 3 mois (accords du propriétaire du terrain nécessaire).

Dans tous les cas, la gestion des réseaux (eau, électricité, eaux usées ou toilettes sèches) doit être prise en compte et le terrain d'accueil doit être constructible.

La réglementation sur ces nouveaux types d'habitats est encore complexe, nous vous invitons à venir nous rencontrer en mairie afin d'étudier en détail vos projets.

Quels risques encourus en cas de construction non déclarée ?

Le non-respect des règles d'urbanisme n'est pas anodin et peut avoir des répercussions importantes.

Lorsque vous réalisez des travaux d'aménagement sans avoir demandé les autorisations requises, permis de construire ou déclaration préalable, vous vous exposez à des pénalités financières et juridiques :

Une amende comprise entre 1 200 euros et 6 000 euros par mètre carré de surface construite (Article L480-4 du code d'urbanisme).

En cas de récidive, peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 6 mois et une autre amende.

Sur une infraction constatée en cours de travaux, l'autorité compétente (la mairie) peut ordonner l'interruption de ceux-ci. Pour cela, il est possible que le matériel du chantier soit saisi et scellé. Le refus d'interruption des travaux peut conduire à une amende pouvant atteindre les 75 000 euros et 3 mois d'emprisonnement.

En cas de procès, l'autorité judiciaire peut ordonner la démolition des ouvrages et le rétablissement des lieux dans leur état antérieur. » (Article L480-5 du Code d'urbanisme).

La non déclaration peut également être considérée comme une fraude fiscale (non-paiement des taxes liées à la construction).

François Boussuges, adjoint à l'urbanisme

VALORISONS NOS DECHETS VEGETAUX !

Le brûlage des végétaux à l'air libre est interdit pour tous et par tout temps mais des solutions existent pour valoriser cette ressource.



Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées), des risques d'incendie et de la dégradation des terres agricoles, le brûlage des végétaux émet des polluants dont des particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène. Selon l'Agence Nationale de Santé Publique, la mauvaise qualité de l'air est responsable en France de 48 000 décès prématurés chaque année et est à l'origine de nombreuses maladies d'insuffisances respiratoires.

Brûler à l'air libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage au fioul d'un pavillon ou près de 6 000 km avec une voiture diesel récente (*Source Air Rhône-Alpes, 2012*).

Face à ces constats, des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) ont été définis pour tendre vers un air plus pur et réduire ainsi l'exposition de la population aux polluants. Celui de l'Isère (2014) porte sur 273 communes de la région grenobloise, dont la commune des Adrets.

Quels sont les végétaux concernés ?

Tous végétaux, coupés ou sur pied, quelle que soit leur humidité : tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillement, d'entretien de massifs floraux ou encore feuilles mortes...

Qui doit respecter cette interdiction ?

Toute personne, particuliers, entreprises, collectivités territoriales, agriculteurs, exploitants et propriétaires forestiers, produisant des « déchets » végétaux est concernée.

Il existe des dérogations à solliciter auprès des services de l'Etat notamment pour raisons sanitaires ou destruction d'espèces invasives. En cas d'obtention d'une dérogation, le demandeur doit prévenir le maire avant l'opération de brûlage et tout brûlage reste interdit durant les épisodes de pollution. En cas de non-respect une contravention de 450 € peut être appliquée. (*Cf. air-rhonealpes.fr pour savoir si un épisode de pollution est en cours.)*

Quelles solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement ?

Les activités de jardinage, travaux agricoles, forestiers ou d'entretien des espaces verts génèrent d'importantes quantités de végétaux.

-> Compostage individuel ou partagé des végétaux les plus tendres

Les résidus végétaux peu volumineux et non ligneux peuvent être **compostés** sur place pour fournir un engrais de qualité pouvant servir à la fertilisation des plantes.

Les déchets de tontes, étalés en couches successives peu épaisses (pour qu'ils sèchent bien), peuvent être utilisés en **paillage** dans le potager ou les massifs. Ce paillis permet ainsi de garder l'humidité du sol, de supprimer le désherbage et d'apporter de l'azote et des minéraux aux plantes. Si vous en avez trop, n'hésitez pas à en proposer à vos voisins s'ils ont un potager.

De même, les feuilles mortes constituent un excellent paillage et peuvent servir de **litière** aux animaux. Les déchets de tonte peuvent aussi être laissés sur place (**mulching**) pour nourrir le sol et l'herbe.

La Communauté de Communes le Grésivaudan met à disposition des habitants des Adrets :

• Des **composteurs individuels**, gratuits si vous suivez un atelier de découverte du compostage. Ou sinon à 20% de son coût.

. • Des **composteurs partagés**, gratuits pour les habitats collectifs, lotissements ou la restauration collective. Sont compris l'installation, le matériel et la formation.

Cf. *https://www.le-gresivaudan.fr/675-le-compostage-individuel.htm* ou contacter le Service Déchets au Versoud : 04 76 08 03 03.

-> Broyage des végétaux ligneux

Pour les grosses branches un broyeur est indispensable. Les petites branches (< à un doigt), peuvent être broyées à la tondeuse. Ce broyat peut aussi servir de **paillage** dans les allées, parterres, au pied des arbres.

Ne pas le mettre seul **au potager** autour des jeunes plants qui manqueraient alors d'azote (car très riche en carbone). Le mélanger avec des tontes d'herbe. Il peut aussi apporter du carbone dans un composteur en complément d'autres végétaux verts, riches en azote.

La Communauté de Communes le Grésivaudan propose une aide à l'achat d'un broyeur mutualisé : *https://www.le-gresivaudan.fr/911-investissez-a-plusieurs-dans-un-broyeur.htm* ou 04 76 08 03 03.

-> Réutilisation des tailles de haies

Lauriers palmes, lauriers sauces, cyprès ou résineux en général, rien n'est toxique pour le sol et tout se décompose. Cela serait néfaste si on mettait du résineux dix ans de suite au même endroit, mais dans le jardin, c'est assez rare. Ces résidus de taille de haie peuvent être eux aussi facilement broyés à la tondeuse et être utilisés comme paillis.

-> Déchetterie

Si malgré tout, il vous reste des végétaux que vous ne souhaitez pas garder sur place, vous pouvez les apporter à la **déchetterie de Crolles** (du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45). Du compost et du broyat sont gratuitement mis à disposition. Pensez à prendre vos contenants lors de vos passages en déchetterie. Vous pouvez également les déposer sur la **zone de dépôt de "déchets verts"** des Adrets (Cf. p 16).

Nathalie de Yparraguirre, conseillère municipale en charge de l'agriculture

BILAN de la saison d'hiver 2020/2021 - Domaine skiable

Lors du second confinement du 29 octobre (Décret n°2020-1310), nous nous demandions quel allait être le sort des stations de ski cet hiver... Les équipes étaient alors sur le terrain pour finir de préparer le domaine skiable, qui est finalement resté fermé en janvier, puis pendant les vacances de février... puis finalement toute la saison. Face à cette situation de crise sans précédent, un « comité Covid » s'est mis en place et s'est réuni tout au long de la saison pour « piloter », au fur et à mesure des annonces, la destination "7 Laux" et prendre les meilleures décisions (ou les moins mauvaises...).

Le dernier décret limitait l'accès aux remontées mécaniques à quelques rares catégories d'usagers ; en accord avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan et les maires locaux, la SEMT7L a décidé d'ouvrir partiellement son domaine skiable pour faire skier les enfants licenciés. Le but étant finalement de faire skier le plus grand nombre d'enfants autorisés dans le respect des règles sanitaires et gestes barrières.

De nombreux clubs nous ont sollicités et nous avons réussi à accueillir tout le monde. La configuration des parties basses de notre domaine skiable nous a permis, avec très peu d'appareils ouverts, d'offrir une variété de pistes intéressantes pour tous les niveaux, des débutants aux compétiteurs.



Nous avons aussi complété l'offre ski, grâce à la mise en place de zones de luge sécurisées ainsi que des itinéraires de randonnée qui ont été spécialement aménagés et réglementés. La Wizluge au Pleynet était également ouverte pendant les vacances et les week-ends.

Il ne faut pas oublier bien évidemment toutes les autres activités proposées en station par les prestataires et partenaires : du ski nordique, aux animations de l'Office de Tourisme, en passant par le VTT, le tir à l'arc, la construction d'igloos etc. Ces nombreuses activités ont également été fortement plébiscitées cette saison.

Un bilan mitigé

De nombreux remerciements nous ont été adressés et j'en profite pour adresser à mon tour ces remerciements à nos salariés et à tous les acteurs locaux qui se sont mobilisés pour accueillir et encadrer les familles qui nous ont fait confiance, créant ainsi une dynamique locale.

Les sourires (masqués) de tous ces enfants qui ont eu le privilège de pouvoir skier restent notre plus grande satisfaction cette saison !

En revanche, près de 80 % de nos salariés sont restés en activité partielle toute la saison et très peu de saisonniers ont pu travailler. Ainsi pour les soutenir nous avons décidé de prolonger leurs contrats au-delà des accords d'entreprise. De fait, le bilan financier s'en ressent et toutes les activités gérées par la SEM7L n'ont représenté que 4,5% du Chiffre d'Affaires d'une saison habituelle, fort heureusement grâce à notre gestion des charges fixes et aux aides de l'État (49% du chiffre d'affaires de référence) nous avons évité le pire des scénarios. Il ne faudra pas deux saisons "COVID" de suite !

Enfin, nous adressons toutes nos pensées à celles et ceux touchés dans leur chair par cette pandémie. Certains de nos salariés ont été touchés sévèrement, nous leur souhaitons un bon rétablissement !

Bon été à tous et toutes.

Jean-François Genevray, Directeur de la SEM 7 Laux

Les associations

La bibliothèque des Adrets va bientôt déménager !

La bibliothèque va emménager dans les locaux du rez-de-chaussée de la grange du parc de la mairie. Elle partageait jusqu'à ce jour son local avec un espace sieste des petits de la maternelle.

Outre la complète disponibilité de cet espace pour l'école, ce déménagement va permettre à la bibliothèque d'accueillir ses lecteurs dans un local clair, pouvant être aéré, avec des créneaux d'ouvertures plus adaptés à la demande et permettre également un accès facilité à un public plus diversifié. La nouvelle organisation sera en partie réalisable grâce à l'engagement de nouveaux bénévoles.



Le déménagement aura lieu dans le courant de l'été en fonction de la fin des travaux d'accessibilité au public (classement ERP5), notamment accès handicapés et toilettes adaptées.

Le local ainsi aménagé pourra également servir de salle de réunion avec une jauge de 50 personnes maxi.

Dans la préparation de ce transfert, bien que nous ayons un certain nombre de nouveautés, la bibliothèque va se trouver un peu démunie en ouvrages cet été (restitution des prêts de la Médiathèque Départementale). Nous reprendrons un lot de nouveaux livres dès la rentrée de septembre. En attendant, la réservation en ligne dans l'ensemble des bibliothèques du réseau reste valide.

Il est à noter que les confinements passés n'ont pas altéré le bon fonctionnement de la bibliothèque, car le nombre de documents prêtés a largement augmenté durant cette période.

La date exacte de l'ouverture dans le nouveau local ainsi que les modalités d'utilisation que cela peut entraîner vous seront communiquées dès que possible. Merci aux utilisateurs d'être tolérants face aux perturbations possibles durant cette période et merci également à tous ceux qui œuvrent et ont œuvré pour permettre ce changement bénéfique pour tous.

Noël Petiot, adjoint en charge de l'économie et la vie locale

Départ à la retraite de Michelle GRILLET

Un petit mot

"Et oui, c'est l'heure pour moi de laisser la place aux jeunes, en effet c'est avec un petit pincement au cœur que je vous annonce mon départ à la retraite en cette fin d'année 2020. La relève est assurée, relève de qualité ! Donc je pars tranquille. Mais avant tout, je tenais à vous remercier de tout mon cœur pour l'accueil et la confiance que vous m'avez accordés pendant toutes ces années. Nous avons partagé des moments intenses en émotions, vous m'avez ouvert vos portes, vous m'avez fait confiance, et c'est ensemble, avec notre cœur, que nous avons cheminé toutes ces années. Encore un grand merci pour toutes ces belles années, merci à vous, mes patients, mes collègues et amies infirmières, sans oublier nos chers médecins. Je vous souhaite santé et bonheur et surtout protégez vous."

Votre infirmière Michelle GRILLET

Santé

VOUS SOUHAITEZ VOUS FAIRE VACCINER ?!

Inscrivez-vous sur www.KELDOC.fr Si vous rencontrez des difficultés, nous vous invitons à vous signaler en mairie.

Patricia Brunet Manquat, secrétaire de Mairie ou un membre du CCAS vous accompagnera dans la démarche. Les conseillers municipaux du CCAS sont à votre disposition pour toute aide.

CABINET MÉDICAL DES 7 LAUX À PRAPOUTEL

Consultation de médecine générale, traumatologie, échographie. Prise de rendez-vous en ligne : https://www.doc7laux.com ou par téléphone 04 76 08 19 60 (possibilité de téléconsultation).

Dr Richard LANGLOIS et Dr Antoine MALBAUT

Informations pratiques

Vivre ensemble !



Avec l'arrivée des beaux jours, nous vous rappelons que les **travaux de bricolage ou jardinage bruyants** sont autorisés uniquement sur les horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h ; et que les feux sont interdits.

Zone dépôt de « déchets verts » réservée aux habitants des Adrets

Face à de nombreuses demandes d'habitants et à la recrudescence de dépôts de déchets verts sauvages en bordure de voies communales et de feux de branchage, la commune a mis en place en mars 2021 une zone de dépôt de végétaux uniquement, à l'entrée de la route de l'Envers. L'ouverture de ce site reste expérimentale et provisoire en attendant de mettre en place une solution de type broyage. Merci de bien respecter les consignes, sinon nous serons dans l'obligation de fermer le site. Pour plus d'informations, lire l'article "Valorisons nos déchets végétaux" p 12-13.

Damien Cartier-Millon

Comment signaler un incident sur la commune ?

Pour tout incident constaté sur la commune, nous avons mis en place un formulaire de signalement à remplir : **https://forms.gle/cGihf65fz2YoaJLB8**. Cela nous permettra de planifier les interventions ou de faire remonter les incidents aux structures et/ou personnes responsables. Vous pouvez aussi, bien-sûr, toujours signaler un incident à la Mairie, pendant les ouvertures au public, par mail à contact@lesadrets.fr ou par téléphone au 04 76 71 06 93.

Merci d'avance pour votre veille citoyenne !

Randonner en toute sécurité

Lors de vos randonnées en montagne cet été : **comment se comporter à l'approche d'un troupeau et de chiens de protection ?** Nous vous invitons à consulter une petite vidéo didactique :

https://www.alpages38.org/Comment-se-comporter-a-l-approche-d-un-troupeau.html

Le site du Parc national des Ecrins :

http://www.ecrins-parcnational.fr/dossier/chiens-protection-contexte-gestes-adopter

Ainsi que la petite BD éditée par l'ADABEL en dernière page.

Bel été et belles randonnées !

Carnet (au 30/04/2021)

NAISSANCES

Eva LOT (Col des Ayes) née le 21/06/2020 à Saint-Martin-d'Hères

Paul BELLOT-GURLET (Villard-Bernard) né le 03/02/2021 à Grenoble

Lizzy FORAY (Le Poutaz) née le 22/03/2021 à Grenoble

Rosalie DEBIZE née le 14/04/2021 à la Tronche

Emilie BRUNET-MANQUAT (Les Avons) née 27/02/2021, à Saint Martin d'Hères

Concernant les avis de naissances qui comportent la mention " pas de publication dans la presse" ils ne sont pas mentionnés ici, sauf demande des parents.

MARIAGES

Sylvie MELLE & Nicolas SIDOT le 06/02/2021

DÉCÈS

Jean Louis SAVIOZ décédé le 26/06/2020, à Grenoble

Anne-Marie, Marguerite BRUNET-MANQUAT décédée le 13/02/2021, à Echirolles

François REYBOZ décédé le 31/03/2021, au Kremlin Bicêtre (Val de Marne)

Pierre THENOZ décédé le 19/04/2021, à La Tronche

Ça bouge !

Feu d'artifice

L'année passée il avait eu lieu sur le village au niveau du Col de la Croix, cette année le feu d'artifice aura lieu sur **Prapoutel le 14 juillet 2021** à la tombée de la nuit !

Animations sur les Espaces Naturels Sensibles

Cet été, profitez de nombreuses animations nature et évènements gratuits sur les Espaces Naturels Sensibles du Département : 16 animateurs nature vous font découvrir la nature proche de chez vous comme vous ne l'avez jamais vue ! Tout le programme d'animations sur https://biodiversite.isere.fr/visiter/animations-sur-les-ens

Festival de l'Arpenteur [Théâtre pentu et parole avalancheuse] du samedi 3 au samedi 10 juillet 2021 aux Adrets !



Placé cette année sous le signe de l'imminence des lointains, le festival de l'Arpenteur proposera sa **26ème édition en 2021, du 3 au 10 juillet** aux Adrets et dans le massif de Belledonne.

Avec l'appui d'une trentaine d'artistes travaillant à réunir, ici et maintenant, des géographies et des tempos éloignés, intimes ou collectifs, il proposera comme chaque année une programmation alliant spectacles, exposition, tablées, ateliers artistiques, marches thématiques, à découvrir sur scène mais aussi dans le jus joyeux de nos lieux de vie ou d'évasion !

Informations & réservations
www.scenes-obliques.eu//reservation@scenes-obliques.eu

Le Banquet pentu, Une soirée à ne pas manquer !

Après une année d'absence (...) le banquet pentu est de retour !

Depuis plus de 20 ans maintenant le village des Adrets organise cet évènement dans le parc de la mairie. C'est l'occasion en ce début d'été de réunir le village, de festoyer ensemble, de danser !

C'est aussi une façon de clôturer joyeusement le festival de l'Arpenteur qui aura de son côté animé notre village toute la semaine précédente.

Le traditionnel chaudron va mijoter, le four du village va cuire, la polente va y être battue !

De nombreux bénévoles du village participent activement à tous ces préparatifs et pour tous ceux qui voudraient apporter leur aide, il reste de la place et vous serez les bienvenus ! (prendre rapidement contact en mairie)

Alors rendez - vous le samedi 10 juillet à partir de 19h dans le parc de la mairie !



Il est préférable de réserver au 04 76 71 16 48 (16€ Adulte et 6€ pour enfant de – de 10ans)

Forum des Activités de la rentrée

Si le livret d'activités 2021-2022 est en préparation, vous pouvez déjà noter la date du **Forum des activités** qui se déroulera sur **Les Adrets le samedi 4 septembre de 9h à 13h en salle Pelloux-Prayer.**

Tourisme

BIKE'ARC TRAIL CENTER

Ce nouvel espace spécialement pensé pour le plaisir du VTT a vu le jour durant l'été 2020 avec un parcours niveau vert de 1,7 km pour un dénivelé de 150 m. Cette saison, vous pourrez emprunter un nouveau parcours niveau bleu en pleine nature, entre prairies et bois. La « *Wild Berries* » fait 1 km et rejoint le bas de la piste verte, pour un parcours global de 1,2 km et 100 m de dénivelé. Sa technicité, par rapport à la verte, réside surtout dans la pente avec un tracé plus rapide et plus aérien... Les parcours sont équipés de manière à créer des rythmes et offrir des mouvements de terrain assez rarement présents sur des sentes naturelles. Ce lieu sera une vraie découverte et en surprendra plus d'un !

Accès libre et gratuit au départ du Domaine de Beldina à Prapoutel / les 7 Laux.

DISC-GOLF ET COURSES D'ORIENTATION À PRAPOUTEL

A l'aide d'une carte, partez à la découverte de la station de Prapoutel/Les 7 Laux en cherchant les balises et en résolvant les énigmes : 4 parcours de différents niveaux sont proposés pour tester ses capacités d'orientation.

Des enquêtes et des énigmes pour les enfants, un questionnaire « découverte du territoire » pour les plus grands, un disc-golf, pour allier orientation et précision (atteignez le panier avec le disque en un minimum de coups !) et un parcours sportif-trail pour les plus aguerris.

Carte disponible gratuitement à l'Office de Tourisme ou téléchargeable sur www.les7laux.com.

JEU "ESCAPE GAME" sur Prapoutel : "La Dameuse Infernale"

Grâce à la réalité augmentée, la géolocalisation, la vidéo, les objets virtuels et les techniques innovantes utilisées, vous pourrez mener l'enquête en autonomie sur la station. Vous devrez interroger les témoins et relever les indices pour résoudre des énigmes. Le jeu se joue seul ou en groupe autour d'un ou plusieurs téléphones. Tout est accessible à pied. Vous pouvez résoudre l'énigme en une fois ou sur plusieurs jours, c'est vous qui décidez !

Pas de réservation pour ce type de jeu, il s'adapte à votre planning et à vos envies ! Surveillez bien l'application, d'autres parcours sont à l'étude et devraient prochainement voir le jour ;-).

LE BON PLAN : le chéquier activité loisirs

Pour vous aider à accéder à certaines activités plus facilement, le chéquier activités loisirs a été conçu spécialement pour vous : non nominatif, pré-payé et pouvant être utilisé par toute la famille (ou amis), le chéquier activités loisirs sert de moyen de paiement pour l'achat des activités, produits et services auprès des prestataires référencés. Il simplifie la vie : plus de manipulation d'argent ! Et en plus, vous accédez à une grande partie des activités à tarif préférentiel.

Une utilisation simple : tous les chèques ont une valeur identique. Suivant l'activité choisie, il vous faudra 1, 2 ou 3 chèques pour régler le prestataire. *Exemple d'activités accessibles avec le chéquier : entrée piscine, accès télésiège, tir à l'arc, mountainboard, accrobranche, VTT, wiz luge, etc...*

Le prix d'achat d'un carnet de 10 chèques est de 50 euros. Le chéquier activités loisirs est valable tout l'été (Attention : perdus ou volés, les chèques ne sont pas remboursés).

+ d'infos : www.les7laux.com / station@les7laux.com / Tél. 04 76 08 17 86

RENCONTRE AVEC LES CHIENS DE PROTECTION
QUELQUES RÉFLEXES À ADOPTER

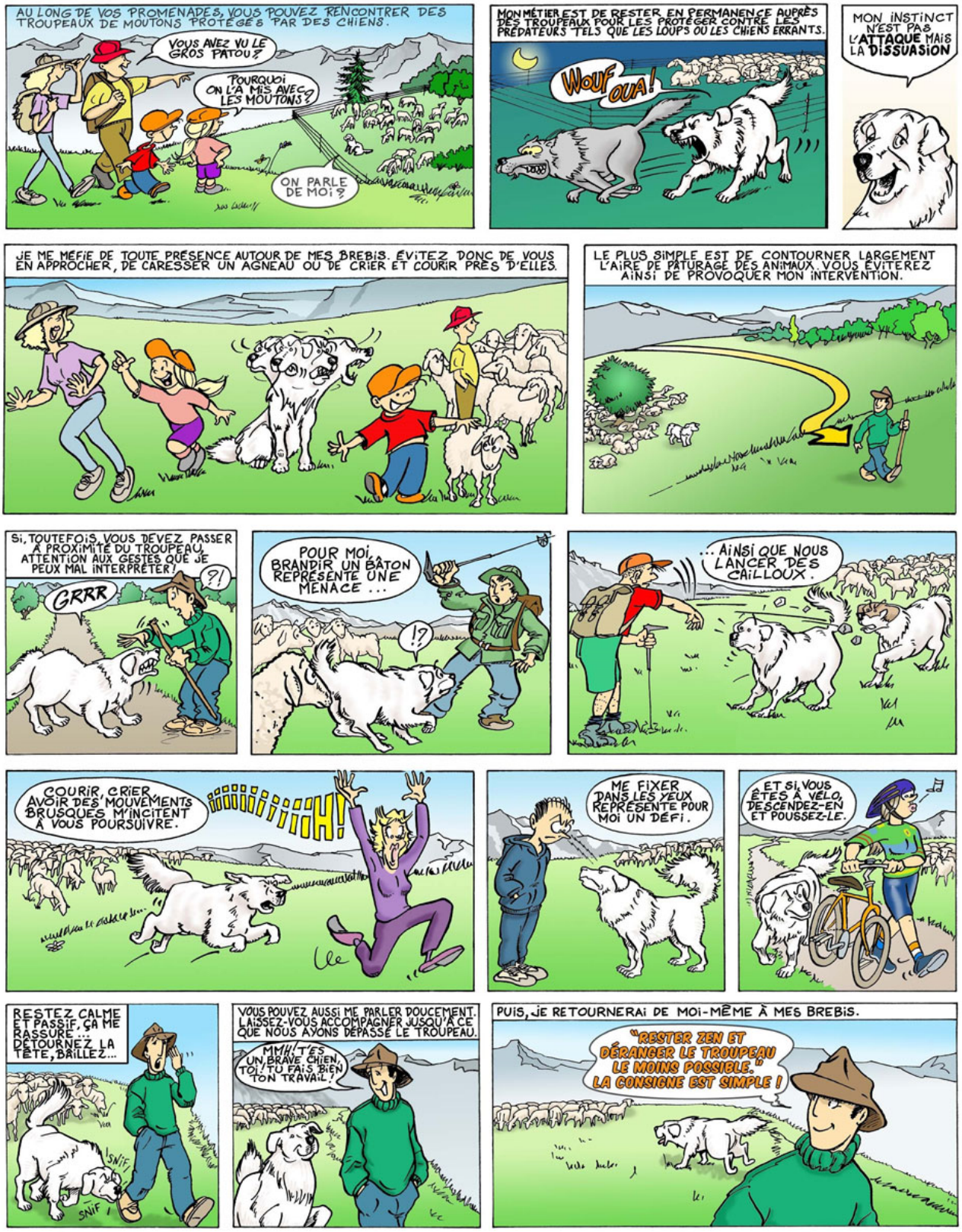
AU LONG DE VOS PROMENADES, VOUS POUVEZ RENCONTRER DES TROUPEAUX DE MOUTONS PROTÉGÉS PAR DES CHIENS.
VOUS AVEZ VU LE GROS PATOU ?
POURQUOI ON L'A MIS AVEC LES MOUTONS ?
ON PARLE DE MOI ?
MON MÉTIER EST DE RESTER EN PERMANENCE AUPRÈS DES TROUPEAUX POUR LES PROTÉGER CONTRE LES PRÉDATEURS TELS QUE LES LOUPS OU LES CHIENS ERRANTS.
WOUF OUA !
MON INSTINCT N'EST PAS L'ATTAQUE MAIS LA DISSUASION
JE ME MÉFIE DE TOUTE PRÉSENCE AUTOUR DE MES BREBIS. ÉVITEZ DONC DE VOUS EN APPROCHER, DE CARESSER UN AGNEAU OU DE CRIER ET COURIR PRÈS D'ELLES.
LE PLUS SIMPLE EST DE CONTOURNER LARGEMENT L'AIRE DE PÂTURAGE DES ANIMAUX. VOUS ÉVITEREZ AINSI DE PROVOQUER MON INTERVENTION.
SI, TOUTEFOIS, VOUS DEVEZ PASSER À PROXIMITÉ DU TROUPEAU, ATTENTION AUX GESTES QUE JE PEUX MAL INTERPRÉTER !
GRRR
?!
POUR MOI, BRANDIR UN BÂTON REPRÉSENTE UNE MENACE ...
!?
... AINSI QUE NOUS LANCER DES CAILLOUX.
COURIR, CRIER, AVOIR DES MOUVEMENTS BRUSQUES M'INCITENT À VOUS POURSUIVRE.
AAAA